



## AVIS PUBLIC 2021-003

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

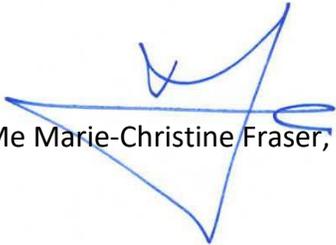
Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **1er mars 2021 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2020-016 visant le 191, rue Dusseault, Val-des-Sources.**

Nature et effets : Autoriser une marge latérale de 1.55 mètre au lieu de 2 mètres pour un futur bâtiment accessoire attaché tel que prévu par la grille des spécifications de la zone 106-R issue du règlement de zonage numéro 2006-116. Le futur bâtiment accessoire attaché excède la superficie autorisée de 8.63 mètres carrés. Le règlement de zonage 2006-116 prévoit une superficie maximale équivalente à 60% de la superficie du bâtiment principal.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 26 février 2021 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2021



Me Marie-Christine Fraser, greffière